

ECOLE SUPERIEURE DE COACHING

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ECOLE SUPERIEURE DE COACHING AU 1^{ER} JANVIER 2017

L'Ecole Supérieure de Coaching propose des formations sur catalogue et est enregistrée sous le numéro de formateur n° 22.60.02674.60.

Tarif

Le prix par participant est indiqué sur chaque stage proposé sur notre catalogue et sont garantis jusqu'au 31/08 de chaque année.

Tous les prix des stages figurant au catalogue sont indiqués hors taxes pour les entreprises et en TTC pour les particuliers. Pour les montants HT, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Nos tarifs sont forfaitaires et n'incluent pas les frais d'hébergement et de restauration.

Durée de validité de la proposition

La validité des propositions de formation des stages catalogue est identifiée par la période de validité des tarifs (jusqu'au 31/08 de chaque année), et les dates de session de la formation prévues pour chaque produit de formation. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons pédagogiques.

Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions de l'Ecole Supérieure de Coaching pour les stages hors catalogue est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Dans le cas des formations sur catalogue nécessitant des pré acquis, il appartient à l'entreprise de s'assurer, avec les informations mises à disposition dans le catalogue, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Contractualisation

La fiche « Bulletin d'inscription » avec les conditions générales est notre bon de commande. Toute commande doit se faire par le renvoi au centre du bon de commande dûment complété, par courrier. Toute commande doit être accompagnée du paiement d'un acompte (défini dans les chapitres suivants) de la somme due à l'Ecole Supérieure de Coaching pour la totalité de la formation.

En cas de non obtention du bon de commande avec le paiement de l'acompte de la somme avant la date de formation, l'Ecole Supérieure de Coaching annulera de plein droit la formation.

En cas de facturation directe à l'OPCA, joindre la photocopie de la demande de prise en charge.

L'entreprise doit s'assurer du fait que la formation sera effectivement prise en charge.

Dans le cas contraire, l'entreprise prendra en charge l'ensemble des frais de formation et annexe.

E C O L E S U P E R I E U R E D E C O A C H I N G

S A R L S o l u t i o n s P e r f o r m a n c e s

13-15 rue Taitbout - 75009 PARIS

SIRET : 752 186 296 00022 – Code NAF : 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR79752186296

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la fiche catalogue, la durée d'une journée de formation s'étend de 9h30 à 17h00.

Annulation ou report de la formation

Par l'Ecole Supérieure de Coaching :

L'Ecole Supérieure de Coaching se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation. Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié à l'entreprise ou au stagiaire. Les raisons de cette annulation ou ce report doivent être précisées à l'entreprise ou au stagiaire. En cas de report de la formation, l'entreprise ou le stagiaire pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de stage.

Les stagiaires ou l'entreprise sont prévenus que la session est annulée ou reportée. Dans ce cas, il est proposé au stagiaire une autre date, qu'il est en droit de refuser. Dans ce cas express, les sommes avancées lui seront intégralement remboursées. Le stagiaire ne pourra se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Par l'entreprise ou le stagiaire :

L'entreprise ou le stagiaire pourra, par écrit avec accusé de réception, annuler son inscription à un stage 15 jours avant la date du début de la formation. Elle donnera lieu au remboursement à hauteur de 50 % du montant total du stage. Après cette date, le montant de la formation ne sera pas remboursé. Le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours dès réception du contrat signé et du règlement par nos soins.

Propriété intellectuelle

L'Ecole Supérieure de Coaching reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.).

L'entreprise ou le stagiaire ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de l'Ecole Supérieure de Coaching.

Inscription

Les inscriptions sont faites dans l'ordre de réception de celles-ci. Si la session qui vous intéresse est complète, nous vous proposerons de reporter votre inscription sur la session suivante. En cas de refus de votre part, l'inscription sera purement et simplement annulée et les avances remboursées.

Interruption du stage

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de l'organisme formateur. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, de nouvelles dates seront convenues.

E C O L E S U P E R I E U R E D E C O A C H I N G

S A R L S o l u t i o n s P e r f o r m a n c e s

13-15 rue Taitbout - 75009 PARIS

SIRET : 752 186 296 00022 – Code NAF : 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR79752186296

Délai de Paiement

Le paiement des formations s'effectue au moment de l'inscription. Le paiement de la formation est, en tout état de cause, versé dans son intégralité, avant le début de la formation, sauf clause particulière entre le stagiaire et l'Ecole Supérieure de Coaching.

Pénalités de retard

En cas de non respect des délais de paiement, il pourra être facturé des pénalités de retard égales au taux appliqué par la banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement, majoré de 10 points de pourcentage.

Attestation de stage

L'Ecole Supérieure de Coaching adresse à l'entreprise, à l'issue de la formation, dans un délai raisonnable les attestations de formation.

Satisfaction de la formation

Aucune synthèse individuelle de formation ne pourra être communiquée à l'entreprise. Un questionnaire individuel de satisfaction est remis aux stagiaires à l'issue de chaque formation. Parallèlement, un questionnaire de satisfaction est adressé à l'entreprise cliente.

Hébergement et restauration

L'hébergement et la restauration ne sont pas assurés par l'Ecole Supérieure de Coaching. Une liste d'hôtels peut être mise à disposition des entreprises qui le demandent.

Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise et le stagiaire.

Résolution des litiges

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Compiègne sont les seuls compétents.

E C O L E S U P E R I E U R E D E C O A C H I N G

S A R L S o l u t i o n s P e r f o r m a n c e s

13-15 rue Taitbout - 75009 PARIS

SIRET : 752 186 296 00022 – Code NAF : 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR79752186296